MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de l'enseignement scolaire

Service de l'accompagnement des politiques éducatives
Sous-direction de l'action éducative
Pôle relations avec les associations et partenariats
DGESCO C2-PRAP
n° DGESCO-12023-008451
Affaire suivie par :
Coline MONIN
Tél : 01 55 55 15 32
Mél : coline.monin@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Paris, le 08 JAN. 2024

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité, pour la fédération reconnue d'utilité publique « Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) », le renouvellement de l'agrément national délivré aux associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, en application des articles D.551-1 du code de l'éducation avec son extension aux 102 associations départementales et des 19 unions régionales.

À la suite de l'avis du Conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public émis lors de sa séance (CNAECEP) du 5 décembre 2023, j'ai décidé de vous accorder cet agrément.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur général de l'enseignement scolaire

Edouard GEFFRAY

Monsieur Alain BARRAULT
Président
Office Central de la Coopération à l'École (OCCE)
Fédération nationale
101 bis, rue du Ranelagh
75016 Paris